



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES DU 19 DECEMBRE 2023

Les affaires suivantes ont été débattues :

N°	AFFAIRES	DECISION	
		ADOPTEE	REJETEE
1	Approbation du contenu de la rédaction du procès verbal de la Caisse des écoles en date du 14 avril 2023	✓	
2	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1 ^{er} janvier 2024	✓	
3	Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (<i>pièce jointe</i> : Règlement Budgétaire et Financier)	✓	

Les affaires sont consultables au secrétariat général ou sur le site internet de la ville.

**Le Président
De la Caisse des écoles
Jacques TECHER**

